



**PROJET CULTUREL  
DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU PAYS DE REDON**

**LE PLAN D' ACTIONS**

Mai 2013

## SOMMAIRE

<b>PREALABLES</b>	p. 3
RAPPEL DES CHOIX STRATEGIQUES VALIDES	p. 3
LES ORIENTATIONS POLITIQUES D'UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA CULTURE	p. 6
PRESENTATION SYNTHETIQUE DES FICHES ACTIONS DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE	p. 7
<b>AXE 1 : LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE</b>	p. 8
FICHE 1 : LA MISE EN ŒUVRE DE MODALITES ET DE CRITERES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	p. 8
FICHE 2 : LA MISE EN PLACE D'UNE RENCONTRE DES ACTEURS DE LA CULTURE	p. 9
FICHE 3 : UN AGENDA CULTUREL DU PAYS DE REDON	p. 9
FICHE 4 : LA MISE EN LIGNE D'UN SITE RESSOURCE SUR LA RESSOURCE CULTURELLE DU TERRITOIRE	p. 10
FICHE 5 : PERSPECTIVES : VERS DE NOUVEAUX PROJETS	p. 11
<b>AXE 2 : L'ORGANISATION D'UNE POLITIQUE DES PUBLICS</b>	p. 12
FICHE 6 : LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	p. 12
FICHE 7 : LES ACTIONS A CONDUIRE VERS LES PUBLICS ELOIGNES DE LA CULTURE	p. 13
<b>AXE 3 : L'ORGANISATION D'UN SERVICE TERRITORIAL DE LA CULTURE</b>	p. 14
FICHE 8 : LA STRUCTURATION DU SERVICE CULTUREL COMMUNAUTAIRE	p. 14
FICHE 9 : L'ABOUTISSEMENT DES PROJETS D'ETABLISSEMENT DANS UNE VISION DECONCENTREE	p. 15
FICHE 10 : LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'OBSERVATION ET D'EVALUATION	p. 16
FICHE 11 : LA MISE EN ŒUVRE D'OUTILS ET DE MOYENS DECONCENTRES CONCERNANT LE SPECTACLE VIVANT	p. 17
FICHE 12 : LA MISE EN PLACE D'UN SCHEMA INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE	p. 18
FICHE 13 : VERS UN MAILLAGE DU TERRITOIRE	p. 19
<b>ACTIONS TRANVERSALES</b>	p. 20
FICHE 14 : UNE ACTION CULTURELLE AU CŒUR DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA CCPR	p. 20
FICHE 15 : LE PROLONGEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE PARTENAIRES	p. 21

# PREALABLES

## RAPPEL DES CHOIX STRATEGIQUES VALIDES PAR LE COMITE DE PILOTAGE

### L'EXERCICE DE LA COMPETENCE CULTURELLE COMME UN OBJECTIF ADMIS ET PARTAGE

En matière culturelle, il n'y a pas de compétence obligatoire pour les EPCI. Les compétences optionnelles pour les communautés de communes ont été définies autour de la construction, de l'entretien, du fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire. C'est ce sur quoi s'est engagée la Communauté de communes du Pays de Redon jusqu'à présent. Aujourd'hui elle souhaite définir les contours d'un véritable projet culturel de territoire, d'intérêt communautaire.

L'action publique en matière culturelle est traditionnellement portée par les communes. Il ne s'agit pas, ici, pour la Communauté de communes, de se substituer à elles, aussi bien au niveau de l'exercice de leur compétence qu'au niveau des initiatives qui sont les leurs.

Il s'agit plutôt pour la Communauté de communes d'intervenir à deux niveaux :

- là où la commune n'intervient pas, ce qui renvoie aux compétences exercées par la Communauté de communes elle-même : la CCPR se donne l'objectif de prendre la bonne mesure du territoire, de son extension, et d'assurer un service de qualité au plus près des habitants.
- là où la commune intervient, en soutien, coordination, relais de l'action communale, lorsque ces actions répondent aux objectifs de la politique culturelle d'intérêt communautaire.

Cette politique culturelle communautaire se décline en trois axes.

### AXE 1 : LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

Une politique culturelle ne peut se construire sur quelque chose d'entièrement nouveau. Les communes et le tissu associatif sont en effet riches d'initiatives, qui participent au développement culturel du territoire. La complémentarité entre professionnels et bénévoles est maintes fois illustrée, que ce soit dans les bibliothèques, les cinémas, les manifestations, les musées...

Derrière l'entrée « associations » se trouvent des situations très différentes :

- des associations qui assument la gestion d'un véritable service public de la culture dans les centres culturels ou dans les bibliothèques.
- des associations qui assument des fonctions d'animation, de programmation, de diffusion, le plus souvent autour d'événements culturels ou de pratiques amateurs. Ces associations renvoient à des réalités très diverses, entre celles faisant appel à des professionnels (salariés ou intermittents) et celles qui ne s'appuient que sur le bénévolat pour leurs actions (les chorales ou les compagnies de théâtre amateur par exemple).
- des associations qui servent de cadre juridique à l'expression d'artistes professionnels. Ces groupes de musique, compagnies professionnelles, groupements d'employeurs... sont nombreux dans le Pays de Redon, et portent une économie de la culture qui est importante en termes d'animations mais aussi de retombées économiques et d'emplois.

Par ailleurs, il existe aussi des acteurs professionnels, compagnies artistiques qui agissent directement et donc en dehors d'un cadre associatif.

La demande de lien, de lisibilité, de partage d'informations est exprimée. Les initiatives culturelles présentes sur le territoire méritent d'être soutenues, fédérées, valorisées et rendues de fait plus accessibles à la population. La CCPR souhaite favoriser ces interrelations.

La Communauté de Communes se propose donc de soutenir les initiatives culturelles du territoire. Il s'agit :

- d'affirmer et de mieux organiser le soutien de la collectivité aux acteurs culturels du territoire,
- de favoriser la connaissance des initiatives artistiques, culturelles présentes sur le territoire par l'ensemble de la population, et par les partenaires,
- de mieux informer la population de l'ensemble de la ressource existante sur le territoire,
- de favoriser les coopérations, les transversalités entre les acteurs culturels,
- de favoriser le lien avec le développement économique adossé à la filière culturelle.

## **AXE 2 : L'ORGANISATION D'UNE POLITIQUE DES PUBLICS**

Le projet culturel de territoire propose une convergence des énergies et des moyens, portés autant par les services publics que par les acteurs culturels locaux, en faveur d'un objectif de développement des publics, de façon à répondre à l'enjeu de culture pour tous ou d'égal accès à la culture.

L'objectif est de cibler des catégories de public, pour lesquelles vont être mises en œuvre des démarches adaptées de médiation, de sensibilisation, de pédagogie, de façon à leur permettre l'accès à l'offre culturelle.

- Actuellement de nombreuses actions sont conduites en direction du public scolaire (musique, livre et lecture, cinéma, spectacle vivant, arts contemporains), mais chaque structure (communes, établissements scolaires, associations, établissements culturels ...) conduit sa propre stratégie. On note par ailleurs des différences d'une commune à l'autre sur le territoire dans les propositions culturelles faites aux plus jeunes. Il s'agit donc pour la CCPR de les coordonner et de les renforcer.
- Il s'agit aussi d'encourager les actions et initiatives qui contribuent à porter la culture auprès d'un public plus large, notamment en se donnant les moyens de toucher les personnes qui sont les plus éloignées de l'offre culturelle (ex : personnes âgées, familles à faibles revenus, personnes handicapées...).
- La CCPR souhaite aussi renforcer les projets transversaux entre l'action culturelle et les autres champs de l'action publique, afin d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

Ce chantier est basé sur la conviction que les collectivités doivent conduire une démarche de développement des publics dans une logique éducative et citoyenne. Cet engagement n'est pas forcément désintéressé quant aux résultats à en attendre pour la collectivité. On peut imaginer en effet qu'une population plus familière des pratiques culturelles est mieux socialisée et plus mobilisée pour s'engager collectivement.

Mais plus généralement, cet objectif est aussi le moteur de l'engagement associatif, artistique et culturel : le but n'est-il pas chaque fois d'élargir son auditoire ? De faire partager sa sensibilité ? De faire valoir sa capacité créative au plus grand nombre ?

Sauf exception, une politique de publics nécessite l'intervention de professionnels, ceux-ci employant des techniques, des méthodes, valorisant des choix artistiques qui permettent effectivement de créer les conditions de sensibilisation d'un public cible, ou d'élargir un public de base.

Une politique des publics offensive passe ainsi par :

- l'identification d'une ou de plusieurs cibles de public,
- la mobilisation de moyens humains et financiers pour conduire des actions de médiation,
- un travail en commun avec des structures partenaires qui feront « interface » avec le public ciblé.

Il est proposé de mettre en œuvre prioritairement une action concertée en faveur du public jeune. Le jeune public est en effet une « cible » qui a de multiples avantages, dans le cadre des ambitions de cet axe 2 :

- plusieurs actions existent déjà et il convient de les fédérer,
- sensibiliser le jeune public permet également de toucher tous les milieux sociaux et catégories de population et de fait évite le risque de stigmatisation,
- le jeune public est encadré par de multiples structures, à commencer par l'école, ce qui permet d'organiser des partenariats actifs pour des actions de médiation.

Il est ainsi envisagé de mettre en œuvre une démarche concertée d'Education Artistique et Culturelle (présence artistique dans le cadre scolaire), avec une déclinaison hors temps scolaire. Cet ambitieux programme pouvant bénéficier du soutien de partenaires institutionnels comme l'Etat a pour ambition :

- d'appréhender globalement et d'amplifier les nombreuses propositions culturelles faites dans le cadre scolaire, et de les proposer sur l'ensemble du territoire communautaire,
- de favoriser la coopération entre les trois établissements culturels communautaires, coopération à laquelle pourront venir se greffer des acteurs associatifs (comme le Groupement Culturel Breton par exemple pour l'enseignement des musiques traditionnelles),
- de soutenir spécifiquement les acteurs culturels (associations, artistes, compagnies,...) qui collaborent à cette politique des publics,
- de prévoir des actions de diffusion délocalisées, au plus près du terrain, en particulier en appui des écoles.

Il pourrait être envisagé progressivement un élargissement des cibles de publics, en tirant profit de l'expérience acquise auprès du jeune public, l'objectif étant d'encourager les actions spécifiques en direction des publics empêchés ou éloignés de la culture.

### **AXE 3 : L'ORGANISATION D'UN SERVICE PUBLIC TERRITORIAL DE LA CULTURE**

Ce troisième axe a pour objectif de garantir et d'améliorer l'accès aux services culturels de base pour les habitants du territoire.

La CCPR gère aujourd'hui trois équipements : le Théâtre Le Canal, le Conservatoire à rayonnement intercommunal, et la Médiathèque Jean-Michel Bollé. Il s'agit de passer d'une logique de gestion d'équipement à une logique de projets.

Compte tenu de la taille du territoire, de sa population, de son accroissement éventuel, de l'impératif de proximité pour nombre de services publics de la culture, il paraît légitime d'affirmer la politique communautaire par l'organisation d'un service public de la culture performant.

Sur la base de l'offre en matière d'enseignement musical, de livre et de lecture et de diffusion et création de spectacles vivants, il s'agit d'organiser *un véritable service public territorial de la culture, au plus près des habitants et de fait permettant un égal accès à la culture pour tous*. Ceci sera possible en transformant ces trois outils :

- en équipements au service d'un projet de territoire,
- en équipements rayonnant sur un territoire avec des actions réellement déconcentrées,
- en équipements coopérant entre eux.

La cible de publics est celle des « pratiquants spontanés », ceux qui cherchent pour eux-mêmes ou leurs enfants, une école de musique, une bibliothèque, une programmation.... et pour qui l'absence de ces services constituerait un handicap. Mais l'objectif est également de conquérir de nouveaux publics.

L'enjeu est de couvrir le territoire pour un accès simplifié des habitants au livre et à la lecture, à l'enseignement artistique, à la diffusion culturelle.... Il s'agit là d'une ambition qui sous-tend un équilibre parfois difficile à trouver car elle ne se traduit pas forcément par la construction de nouveaux équipements, ou par la présence d'un équipement dans chaque commune de la Communauté de communes, mais peut encourager des actions dans le champ des transports, de la médiation ou des interventions déconcentrées, des mises en réseau ...

## **LES ORIENTATIONS POLITIQUES D'UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA CULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE REDON**

*Répondant aux enjeux d'éducation, de citoyenneté, de cohésion sociale et de développement économique, l'action culturelle dans sa diversité est une priorité pour la Communauté de communes du Pays de Redon, qu'il s'agisse de culture « contemporaine », de culture dite « classique », ou encore de culture « traditionnelle » ou « populaire » constitutive de l'identité du territoire.*

*La Communauté de communes du Pays de Redon reformule l'intérêt communautaire dans le registre culturel dans le cadre d'un Projet culturel de territoire.*

*Pour mettre en œuvre sa politique de développement culturel, la Communauté de communes du Pays de Redon s'appuie sur les trois équipements culturels dont elle assume la gestion, à savoir :*

- *Le Conservatoire à rayonnement intercommunal,*
- *La Médiathèque Jean-Michel Bollé,*
- *Le Théâtre Le Canal.*

*Ces établissements font de la Communauté de communes une collectivité d'ores et déjà fortement engagée dans le champ culturel. Le Projet culturel de territoire souhaite associer l'action de ces trois établissements à une véritable logique de développement au service des habitants, en cohérence avec le foisonnement des initiatives culturelles associatives et communales.*

*Quatre objectifs principaux sont assignés à la politique culturelle communautaire :*

1. *Permettre un accès égal aux services culturels de base, ce qui implique un engagement à deux niveaux :*
  - *des lieux maillant le territoire pour un accès du plus grand nombre au livre et à la lecture, à l'enseignement artistique, à la diffusion culturelle ...*
  - *des actions décentralisées.*
2. *Accompagner les acteurs culturels intervenant sur le territoire : la dynamique associative constitue un socle sur lequel peut grandir une ambition culturelle, et de fait le valorisant. La Communauté de communes accompagne les projets associatifs, les initiatives artistiques, qui s'inscrivent dans les objectifs communautaires de développement culturel.*
3. *Aller à la conquête de nouveaux publics : le Projet culturel de territoire propose une convergence des énergies et des moyens, portés autant par les services publics que les acteurs culturels locaux, en faveur d'un objectif de développement des publics. Dans ce cadre, la Communauté de communes ambitionne de mettre en place et d'animer un Contrat Local d'Education Artistique et Culturel, en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de l'Education Nationale. Le public jeune constitue une priorité ; par ailleurs, des actions spécifiques seront menées en direction d'autres publics, principalement ceux les plus éloignés traditionnellement d'une offre et d'une pratique culturelles.*
4. *Adosser le Projet culturel au projet de territoire porté par la Communauté de communes. La Communauté de communes*
  - *cherche à développer la transversalité entre les actions conduites dans le cadre de sa compétence culturelle et celles conduites dans le cadre de ses autres compétences,*
  - *s'assure de la cohérence entre ses propres actions, et celles portées par les communes,*
  - *conduit ou accompagne des actions s'inscrivant dans une dynamique culturelle territoriale, en travaillant notamment sur l'inter territorialité spécifique à la Communauté de communes du Pays de Redon (politique inter départements et inter régions),*
  - *conduit ou accompagne des actions contribuant au rayonnement de la Communauté de communes.*

*Le domaine culturel se trouve être ainsi intégré au sein d'une vision partagée des enjeux et des objectifs, portés par les instances communautaires, en faveur du territoire.*

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DES FICHES ACTIONS DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

	Court terme 2013 Sensibilisation, mobilisation, préfiguration	Moyen terme 2014-2015 Organisation, validation, structuration du partenariat	Long terme 2016 et au-delà Aboutissement, approfondissement, évaluation
<b>Axe 1 LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE</b>	Fiche 1 – 1 <sup>er</sup> trimestre 2013 La mise en œuvre de modalités et de critères d'attribution des subventions Fiche 2 – juin 2013 La mise en place d'une rencontre des acteurs de la culture	Fiche 3 – septembre 2014 Un agenda culturel du Pays de Redon Fiche 4 – septembre 2015 La mise en ligne d'un site complet sur la ressource culturelle du territoire	Fiche 5 Perspectives : Vers de nouveaux projets
<b>Axe 2 L'ORGANISATION D'UNE POLITIQUE DE PUBLICS</b>		Fiche : 6 – 2014-2015 La mise en place d'un contrat d'éducation artistique et culturel Fiche 7 - 2014 Les actions à conduire vers les publics éloignés de la culture	
<b>Axe 3 L'ORGANISATION D'UN SERVICE TERRITORIAL DE LA CULTURE</b>	Fiche 8 – 1 <sup>er</sup> trimestre 2013 La structuration du service culturel communautaire  Fiche 9 - 2013 L'aboutissement des projets d'établissements dans une vision déconcentrée  Fiche 10 – 2013 La mise en place d'une démarche d'observation et d'évaluation	Fiche 11 - 2014 Mise en place d'outils et de moyens déconcentrés concernant le Théâtre <i>Le Canal</i>	Fiche 12 La mise en place d'un schéma intercommunal de lecture publique  Fiche 13 Vers un maillage du territoire
<b>Actions transversales</b>	Fiche 14 Une action culturelle au cœur du projet de développement de la CCPR Fiche 15 Le prolongement de la concertation entre partenaires		

# Axe 1 : Le soutien aux acteurs culturels du territoire

Fiche N°1 <i>(fiche méthode)</i>	AXE 1	2013	<b>LA MISE EN ŒUVRE DE MODALITES ET DE CRITERES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS</b>
-------------------------------------	-------	------	--

## Contexte

La Communauté de communes accompagne les acteurs culturels par l'octroi de subventions. Il convient de formaliser un cadre d'intervention précis.

## Objectif

Les critères d'attribution des subventions s'intègrent dans le cadre général du Projet culturel de territoire, selon les axes suivants :

- Le soutien aux acteurs culturels du territoire : accompagner les projets culturels et artistiques des associations qui s'inscrivent dans les objectifs de la politique culturelle communautaire.
- L'organisation d'une politique des publics : définir des types de publics prioritaires avec lesquels s'articuleront les actions du projet culturel de territoire, notamment le jeune public ; et mettre en place des actions spécifiques en direction des publics éloignés de l'offre culturelle.
- L'organisation d'un service public territorial de la culture : permettre l'accès du plus grand nombre aux services culturels de base que constituent le livre et la lecture, l'enseignement artistique, la diffusion culturelle.

La volonté est tout d'abord de mieux structurer la politique de soutien aux projets à vocation culturelle. Mais elle est surtout de soutenir le tissu associatif, riche d'initiatives et d'engagements, indispensables au développement culturel. Dans ce sens, les associations présentant des projets culturels ou artistiques contribuant à l'animation du territoire, et en cohérence avec les objectifs de la politique culturelle communautaire, pourront être accompagnées.

## Descriptif

La Communauté de communes a validé les modalités d'une instruction des dossiers de demande de subventions dans ces conditions le 26 novembre 2012, sur la base de quatre thématiques, qui se déclinent ensuite en objectifs et en critères :

- Le caractère artistique ou culturel du projet,
- L'ancrage territorial et le rayonnement du projet,
- Le lien du projet avec la politique des publics (public jeune, publics éloignés de l'offre culturelle),
- Un projet de financement équilibré.

De plus, des conventions d'objectifs entre la collectivité et des acteurs culturels du territoire pourront être élaborées, à l'occasion de partenariats spécifiques.

## Dynamique partenariale

A terme, il est souhaitable de disposer d'une visibilité globale de l'intervention des différents partenaires (départements, régions et Etat) à l'échelle du territoire. A cet égard, on peut envisager un partage d'informations à l'occasion de l'instruction des dossiers de demandes de subventions. De même, il pourra être envisagé la réalisation d'un guide des aides pour l'ensemble des compétences de la CCPR.



Fiche N°2 <i>(fiche action)</i>	AXE 1	2013	<b>LA MISE EN PLACE D'UNE RENCONTRE DES ACTEURS DE LA CULTURE</b>
------------------------------------	-------	------	---

#### Contexte

Les rencontres d'artistes ou de compagnies, et l'organisation des séminaires dans le cadre de la présente étude, ont été d'importants temps de mobilisation autour du Projet culturel de territoire. Les acteurs culturels ont manifesté leur intérêt pour ce genre de rencontres, et ont souhaité qu'elles se renouvellent. Il s'agira pour cette première rencontre de 2013 de présenter le Projet culturel de territoire.

#### Objectif

L'un des objectifs du Projet culturel de territoire est de renouveler et d'enrichir cette expérience, de façon à ce que l'engagement de chacun s'intègre dans une dimension collective, en remédiant aux isolements et découragements parfois exprimés.

Il s'agit de proposer des thématiques de réflexion, de prendre du recul sur les actions engagées, de favoriser les échanges institutions-associations-artistes. Cela peut être aussi l'occasion de mettre en place des groupes de travail sur les « champs émergents » (fiche 5).

#### Dynamique partenariale

- Partenaires institutionnels dans le cadre du suivi / évaluation du Projet culturel de territoire,
- Acteurs culturels
- Communes.

Fiche N°3 <i>(fiche action)</i>	AXE 1	2014	<b>UN AGENDA CULTUREL DU PAYS DE REDON</b>
------------------------------------	-------	------	--

#### Contexte

La Maison du tourisme du Pays de Redon assure aujourd'hui la promotion des principales animations et manifestations sur le territoire, mais sans distinguer les manifestations qui s'inscrivent dans des démarches artistiques et culturelles d'autres animations. Et certains organisateurs d'expositions ou de manifestations conduisent par ailleurs leurs propres actions de promotion et de communication. Aussi, le manque d'un support dédié à l'information culturelle, présentant les actions de manière coordonnée à l'échelle du territoire, a été évoqué lors de l'élaboration du projet.

#### Objectif

Il s'agit de réaliser un agenda culturel communautaire recensant les manifestations des différents opérateurs culturels (CCPR, communes, associations). Cette communication a vocation à se nourrir des saisons culturelles et artistiques conduites sur le territoire.

#### Descriptif

La première déclinaison de cet agenda peut se faire par le biais d'un espace dédié sur Internet (à partir du site de la Maison du Tourisme ou de celui de la Communauté de communes). Une déclinaison papier pourra être aussi mise en place (encart dans le journal institutionnel par exemple).

#### Dynamique partenariale

Pour l'élaboration de l'outil :

- La Maison du tourisme du Pays de Redon propose aujourd'hui sur son site la liste des agendas, manifestations se déroulant sur le territoire.
- Le service communication de la CCPR prend déjà en charge le site internet et le journal de la CCPR,
- Un opérateur privé pourra également être chargé de l'élaboration et du contenu.

Et pour le contenu de l'agenda :

- Les services culturels communautaires,
- Les services culturels municipaux,
- Les acteurs culturels associatifs.

Fiche N°4 <i>(fiche action)</i>	AXE 1	2015	<b>LA MISE EN LIGNE D'UN SITE COMPLET SUR LA RESSOURCE CULTURELLE DU TERRITOIRE</b>
------------------------------------	-------	------	---

#### **Contexte**

Le territoire est riche d'un grand nombre d'acteurs culturels, et le caractère créatif, innovant, expérimental de nombre d'initiatives portées sur le territoire en constitue une spécificité. Les séminaires thématiques ont donné la parole aux acteurs culturels, et ont montré le besoin d'un lien, d'une mise en cohérence entre tous les acteurs (artistes, compagnies, techniciens, responsables associatifs, bénévoles, porteurs de projets, professionnels, médiateurs, établissements scolaires...). Beaucoup ont admis ne pas se connaître entre eux, ont demandé à être associés sur la durée à la réflexion, ont suggéré des projets de réseaux, de liens structurés entre eux.

#### **Objectif**

Réaliser un site ressource, outil de base pour l'affichage et la coordination du réseau des acteurs culturels et des ressources culturelles du territoire. Cet outil peut aider au développement économique de la culture sur le territoire. On peut également envisager une mise en réseau progressive des différents lieux de diffusion existants sur le territoire, qu'ils soient municipaux ou associatifs (spectacle vivant, lieux d'exposition ...).

#### **Descriptif**

Cet outil doit permettre :

- aux artistes et compagnies de mieux se connaître,
- de mieux identifier les ressources artistiques et techniques (principe de la « bourse aux spectacles » par exemple),
- la valorisation et l'optimisation des équipements existants,
- un état des dispositifs d'aides et d'accompagnement,
- la diffusion des informations à destination de l'ensemble du public.

La fonctionnalité de ce site-ressource s'élabore autour des points suivants :

- la compilation de plusieurs bases de données : calendrier (les dates), annuaire (les acteurs), atlas (les lieux), matériel,
- un accès différencié selon les utilisateurs (réseau interne, diffuseurs, tous publics ...),
- une fonction contributive,
- des fonctions associées de type Newsletter, pages actualités... ainsi que des liens avec d'autres sites-ressources en matière culturelle et des sites institutionnels.

#### **Dynamique partenariale**

- tous les acteurs culturels du territoire (cette action est notamment à croiser avec celles conduites par les Articulteurs pour une connaissance des ressources culturelles du territoire),
- les communes,
- les associations,
- les établissements scolaires.

Fiche N°5 <i>(fiche méthode)</i>	AXE 1	2016 et plus	<b>PERSPECTIVES : VERS DE NOUVEAUX PROJETS</b>
-------------------------------------	-------	-----------------	--

### Contexte

Certains besoins, en termes d'équipements et d'organisation, ont été formulés par les acteurs culturels dans le cadre des séminaires :

- une salle, avec une certaine polyvalence, principalement dédiée aux musiques amplifiées,
- un lieu-ressource pour le patrimoine immatériel (chant, musique, oralité),
- une structure fédérative en mesure de rassembler les diverses initiatives en faveur des arts plastiques, ou du patrimoine.

### Objectif

Ces divers projets posent la question du portage, communautaire, communal ou purement associatif pour les mettre en œuvre. La Communauté de communes favorisera la concertation, la maturation de ces diverses initiatives, en réunissant les différents partenaires.

En lien avec les rencontres des acteurs de la culture et des conclusions qui en ressortent, la CCPR peut travailler et proposer la mise en œuvre de ces demandes. Elle peut participer à l'organisation et à la recherche de financements.

### Dynamique partenariale

Pour chacun de ces projets, l'étude de faisabilité préalable (technique, juridique ...) est incontournable. Elle peut être à l'initiative de :

- la Communauté de communes,
- ou des communes,
- ou directement des porteurs de projets privés, associatifs ou autres.

### Exemples

Des groupes de travail sur un centre de ressources, ou sur la création d'un label Pays d'Art et d'Histoire, pourraient être mis en œuvre rapidement, associant en particulier la Communauté de communes, le Groupement Culturel, la Maison du Tourisme, et la Ville de Redon. Ces groupes, si leur travail aboutit positivement, devront formaliser un cahier des charges pour une étude stratégique sur la valorisation des patrimoines du Pays de Redon, tant matériel qu'immatériel.

L'élargissement du périmètre communautaire (à horizon janvier 2014) pose la question de la pertinence d'une politique muséale sur le territoire (Musée de la Batellerie, site Nature et Mégalithes...), à mettre en relation avec la compétence tourisme.

Concernant les arts plastiques, initier une réflexion sur un lieu d'exposition, tête de réseau.

## Axe 2 : L'organisation d'une politique des publics

Fiche N°6 <i>(fiche méthode)</i>	AXE 2	2014- 2015	<b>LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE</b>
-------------------------------------	-------	---------------	---

### Contexte

Chaque association, artiste ou compagnie constitue son propre réseau, et si quelques initiatives de regroupements de compagnies (actions soutenues par les collectivités départementales ou régionales) existent, le besoin de coordination et d'accompagnement a plusieurs fois été souligné.

Une politique des publics constitue véritablement le point d'accélération de l'ensemble de la démarche culturelle de la Communauté de communes, et permet à la fois de s'inscrire dans la nécessité de valoriser l'existant, tout en traçant des perspectives à la fois structurantes et transversales :

- le soutien aux acteurs culturels ne permettra pas forcément de remédier à l'émiettement des initiatives. Une entrée par l'EAC (Education artistique et culturelle) constitue un terrain privilégié de collaboration entre les acteurs culturels, pour qu'ils apprennent à se connaître, à collaborer, à partager des expériences, autour d'un enjeu valorisant.

- l'EAC est par définition une politique des publics. Elle a pour ambition d'élargir des audiences, et de compléter le parcours éducatif. En cela, elle répond pleinement, aux enjeux et attendus du projet culturel.

- l'EAC est transversale, et concerne des formes d'expression et de création variées.

- l'EAC permettra aux acteurs de se mobiliser en faveur des jeunes, et leur donnera les moyens d'une concertation productive.

- l'EAC peut s'affirmer comme un fort élément de cohésion et d'attractivité du territoire.

- l'EAC est une démarche soutenue par l'Etat, qui peut mobiliser des moyens, et engager ses services, en particulier ceux de la Culture et de l'Education nationale. Ce partenariat élargit de fait l'engagement culturel de la Communauté de communes.

- l'EAC peut participer à accompagner la réforme des rythmes scolaires, qui suscite actuellement beaucoup de questions concernant sa mise en œuvre par les communes.

### Objectif

Faire un état des lieux et un diagnostic de l'existant, qui aboutira à la constitution d'une base de données des acteurs culturels intervenant auprès du jeune public (artistes, compagnies, mais aussi lieux de diffusion, établissements scolaires) et des dispositifs d'accompagnement des projets à destination du jeune public. Il rejoint également le projet de constitution d'une base de données des acteurs de la culture (fiche 4).

Aboutir à une convention pour un Contrat local d'éducation artistique et culturelle sur la Communauté de communes du Pays de Redon, document cadre posant la question de l'accès des enfants et des jeunes du territoire à l'art et à la culture, dans le temps scolaire et/ou hors du temps scolaire avec pour objectifs de :

- favoriser l'accès de chaque jeune à l'offre culturelle,

- faire en sorte que chacun puisse s'approprier les œuvres, ressources et structures culturelles de son territoire,

- faire en sorte que chacun puisse, s'il le souhaite, se livrer à une pratique artistique,

- faciliter une partie de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, notamment en aidant à organiser collectivement les interventions auprès des jeunes.

### Dynamique partenariale

Un « projet d'éveil artistique et culturel des jeunes enfants et de leurs familles » est réalisé chaque année par la Communauté de communes (Théâtre, Conservatoire, Médiathèque et réseau des bibliothèques, service petite enfance) : ce travail est une base essentielle pour la réalisation de la convention.

- Communes, établissements scolaires,

- Ministère de l'Education nationale, Ministère de la Culture,

- Conseils généraux, Conseils régionaux,

- Acteurs culturels du territoire.

**Contexte**

Le public des enfants, et plus largement celui des familles avec enfants, fait l'objet d'une entrée privilégiée dans le cadre de la politique des publics. Ce choix s'explique pour les raisons détaillées plus haut, qui tiennent pour l'essentiel au caractère relativement « captif » de ce public, plus facile à toucher et à concerner du fait en particulier du rôle que jouent les structures éducatives, en premier lieu l'école, mais également l'offre périscolaire.

Il existe aussi d'autres types de publics dont la situation sociale, l'isolement, nécessitent un effort spécifique. C'est le cas particulier des personnes en difficulté d'insertion. A cet égard, on peut noter que l'insertion est un processus global qui ne recouvre pas seulement l'aspect professionnel mais, plus largement, le logement, la santé, la gestion du quotidien, etc. Parmi ces facteurs d'insertion figure l'accès à la culture, facteur de développement personnel tout autant que facteur d'intégration sociale.

Sur un autre plan, ce peut être aussi le cas des personnes en situation de handicap, ou des personnes âgées.

La Ville de Redon met en œuvre des actions autour de la Charte « Culture et Solidarité » pour faciliter l'accès aux spectacles (Théâtre, Cinéma) du public en difficulté : il s'agit d'étendre le principe de cette charte à la CCPR.

**Objectif**

L'objectif est de proposer des actions de médiation en direction des publics empêchés ou éloignés de la culture. Il s'agit de faciliter l'accès des personnes à l'offre culturelle qui se déploie sur le territoire communautaire, soit en groupe, soit seul et de façon autonome. L'objectif final est de permettre à tous d'accéder à la culture, et de favoriser l'autonomie des personnes dans leur choix culturel.

**Descriptif**

Les actions à engager en la matière peuvent être nombreuses. Elles peuvent prendre plusieurs formes :

- actions de médiation,
- intervention d'artistes en résidences (de création, de diffusion,...),
- ateliers de pratiques artistiques.

**Dynamique partenariale**

A préciser en fonction des actions retenues et des dispositifs déjà en place sur le territoire. A titre d'exemple, autour de la Charte Culture et Solidarité, la Ville de Redon travaille aujourd'hui avec la Mission locale du Pays de Redon, le CDAS de Redon, la Commission locale d'insertion, l'association Confluence, le CLPS, le GRETA et la MAPAR.

Partenaires potentiels :

- Conseils généraux,
- SIVU,
- CIAS, CCAS
- Clubs sportifs...

## Axe 3 - L'organisation d'un service territorial de la culture

Fiche N°8 (fiche organisation)	AXE 3	2013	<b>LA STRUCTURATION DU SERVICE CULTUREL COMMUNAUTAIRE</b>
-----------------------------------	-------	------	---

### Contexte

L'organisation actuelle du service culturel de la CCPR est le résultat du transfert de trois équipements culturels municipaux à la Communauté de communes. L'absence d'un véritable service culturel au sein de la Communauté de communes est aujourd'hui une limite tant dans la coordination des différents projets d'établissement que dans la définition et la mise en œuvre d'une politique des publics sur l'ensemble du territoire, ou encore dans l'instauration d'un lien avec les partenaires et les acteurs culturels.

Le déficit d'accompagnement des élus a également été plusieurs fois souligné (partenariat avec les institutions et les collectivités, relations avec les associations et acteurs culturels, préparation des commissions, instruction des dossiers de demandes de subventions ...).

### Objectif

Les missions attendues d'un service culturel dans une collectivité comme la CCPR sont :

- La mise en œuvre, la promotion et l'évaluation de la politique culturelle communautaire,
- L'impulsion, la coordination et le pilotage de projets culturels,
- L'aboutissement des projets d'établissement dans une vision déconcentrée,
- Le développement et l'animation des partenariats avec les institutions, les collectivités, et les acteurs culturels,
- La gestion administrative et budgétaire,
- La gestion des ressources humaines,
- Le management opérationnel du service, l'animation des équipes.

### Descriptif

La structuration du service culturel de la CCPR passe par le détachement de deux personnes en charge de la mise en œuvre de la politique culturelle communautaire. Elodie Le Mélédo prend ainsi la direction du nouveau service (Direction des affaires culturelles) tout en conservant la direction de la Médiathèque. Alice Haugomat devient coordinatrice Culture à temps plein.

Le service aura pour mission de coordonner et de mettre en œuvre le Projet culturel de territoire, d'accompagner la finalisation des projets d'établissement pour le Conservatoire et le Théâtre, de préparer les conventions de partenariats autour d'actions ciblées (Contrat local d'éducation artistique et culturelle notamment).

Le service travaillera en lien étroit avec le vice-président en charge des Affaires culturelles, et avec l'ensemble des élus composant la Commission Culture. Le rôle de celle-ci est d'émettre un avis sur toute question d'importance en lien avec la politique culturelle de la collectivité, ou avec l'un des équipements dont la CCPR assume la gestion ; et ceci préalablement avant son examen par le conseil communautaire.

Fiche N°9 <i>(fiche organisation)</i>	AXE 3	2014	<b>L'ABOUTISSEMENT DES PROJETS D'ETABLISSEMENT DANS UNE VISION DECONCENTREE</b>
--	-------	------	---

#### **Contexte**

Si la Médiathèque Jean-Michel Bollé anime déjà un réseau de bibliothèques / médiathèques municipales, le Théâtre Le Canal et le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal fonctionnent dans une logique essentiellement centripète. L'extension du territoire communautaire mais aussi la volonté de permettre un accès à la culture au plus grand nombre placent le rayonnement territorial des équipements culturels communautaires comme un enjeu majeur pour la Communauté de communes du Pays de Redon. Il s'agit ici de mailler le territoire, éventuellement par la mise en place des pôles-relais, ou pôles d'équilibre.

#### **Objectif**

La conception du projet d'établissement, spécifique à chaque établissement, relève de l'autorité du directeur de la structure, qui l'inscrit à la fois dans la logique du Projet culturel de territoire voulu par la collectivité, et dans les orientations et préconisations émanant de l'Etat et des collectivités partenaires (régions, départements).

Le projet d'établissement, élaboré pour une durée déterminée, est destiné aux partenaires et usagers de l'établissement et aux tutelles administratives et pédagogiques.

Formalisé par un document écrit, le projet vise notamment à identifier les missions et le rôle de l'établissement, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles (missions d'enseignement, d'éducation artistique et culturelle, de médiation, de création, de diffusion, de soutien à la pratique amateur).

Par ailleurs, les projets d'établissement devront se construire en cohérence avec les axes 2 (actions en direction du jeune public et des publics éloignés) et 1 du Projet culturel de territoire (par exemple, contrat d'objectifs formalisant le partenariat entre le Conservatoire et l'Ecole de musique traditionnelle, le Groupement culturel breton), tout en gardant leurs priorités ou orientations respectives : la diffusion et la création pour le Théâtre, l'enseignement et la programmation artistique pour le Conservatoire.

En outre, pour chaque établissement culturel communautaire, il s'agit de construire un projet d'établissement dans une vision déconcentrée, c'est-à-dire soucieux d'articuler le pôle-ressource et des pôles-relais sur le territoire.

#### **Descriptif**

Ces projets d'établissement intègrent les objectifs de rayonnement territorial tels que décrits ci-dessus, et précisent également les liens entre les établissements culturels communautaires, les liens avec les acteurs culturels. Les aides partenariales (DRAC, régions, départements) pourraient ainsi être revues globalement selon la forme de conventions pluri-annuelles d'objectifs.

Dans ce cadre, le Théâtre Le Canal étudiera la possibilité d'obtenir le statut de « scène conventionnée », label décerné par le Ministère de la Culture. De même, la gouvernance du Théâtre (rôles respectifs des élus de la Commission Culture et de l'association Les Amis du Canal), ainsi que l'accès des associations à cet équipement, seront notamment à préciser.

De son côté, le Conservatoire formalisera également son projet pédagogique en l'articulant avec sa programmation, et cherchera à développer sa dimension intercommunale en visant la déconcentration de l'enseignement.

#### **Dynamique partenariale**

La mobilisation des partenaires autour de contrats d'objectifs est l'un des enjeux pour les trois établissements culturels du Pays de Redon. La dimension partenariale est également à appréhender sur le territoire, les différents établissements communautaires pouvant se positionner comme pôles-ressources pour les associations du Pays de Redon, les établissements scolaires, les compagnies et artistes...

De plus, les équipements Théâtre et Médiathèque intercommunale pourront se positionner comme espaces d'expositions.

Fiche N°10 <i>(fiche action)</i>	AXE 3	2013	<b>LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'OBSERVATION ET D'EVALUATION</b>
-------------------------------------	-------	------	--

#### **Contexte**

Le Projet culturel de territoire se traduira par la mise en œuvre de nouvelles actions. Et l'engagement de la CCPR en faveur de la culture sera en conséquence plus important que ce qu'il est actuellement. L'élargissement du territoire implique par ailleurs une réflexion sur les évolutions budgétaires de la collectivité en matière culturelle. La démarche d'évaluation permettra de mesurer les évolutions quantitatives et qualitatives consécutives à la mise en place du Projet culturel de territoire.

#### **Objectif**

Il s'agira notamment d'évaluer l'efficacité des actions et dispositifs mis en place.

Trois registres d'évaluation sont en mesure d'intéresser les élus pour amender et affiner leurs choix :

- une observation en termes de publics, afin de cerner l'évolution des actions et leur impact,
- une observation en matière budgétaire et économique,
- une approche plus qualitative, centrée sur l'exigence de transversalité (tourisme, économie, social, attractivité, acteurs locaux).

#### **Dynamique partenariale**

Ce travail se construira principalement sur la base de l'engagement des établissements culturels gérés par la CCPR et leur personnel, et également les principaux partenaires associatifs, en particulier ceux financés par la CCPR.



Fiche N°11 (fiche action)	AXE 3	2014	<b>LA MISE EN ŒUVRE D'OUTILS ET DE MOYENS DECONCENTRES CONCERNANT LE THEATRE LE CANAL</b>
------------------------------	-------	------	---

#### **Contexte**

Le Théâtre le Canal est un équipement essentiel de la politique culturelle communautaire. Reconnu Scène de territoire par la DRAC Bretagne, son projet d'établissement et son projet artistique et culturel cherchent un équilibre entre les actions se déroulant dans le nouvel équipement et les actions déconcentrées sur le territoire (diffusion, résidences, médiation, formation et développement des publics, ateliers, pôle-ressource, festival...).

#### **Objectif**

L'objectif est de compléter la programmation proposée dans l'établissement de la ville-centre par une série d'actions déconcentrées à différents endroits du territoire.

Ces actions déconcentrées s'appuieront sur le réseau de correspondants développé par le théâtre et favoriseront les liens entre le théâtre :

- et les habitants,
- et les autres acteurs du spectacle vivant sur la CCPR,
- et les lieux potentiels de diffusion sur le territoire (équipements existants, cadre naturel, lieux remarquables, sites patrimoniaux...).

#### **Descriptif**

Dans cet esprit, des actions sont déjà menées sur le territoire, par exemple : présentation de saison à domicile, spectacles dans des lieux insolites (ex : bars), tournées décentralisées, ateliers menés dans les établissements scolaires du territoire.

Il s'agit d'asseoir le rayonnement territorial du spectacle vivant autour des volets création, diffusion, médiation, éducation artistique et culturelle (participation au projet EAC fiche 7), soutien à la pratique amateur.

#### **Dynamique partenariale**

Espaces de diffusion et de création sur la CCPR.

Enjeu d'une convention d'objectifs globale ratifiée par les partenaires locaux (associations, communes), les partenaires départementaux, régionaux, et les DRAC.

Fiche N°12 (fiche action)	AXE 3	2014 et plus	<b>LA MISE EN PLACE D'UN SCHEMA INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE</b>
------------------------------	-------	-----------------	---

#### Contexte

La CCPR bénéficie aujourd'hui d'un réseau dynamique en termes de lecture publique :

- mise en réseau des médiathèques par la CCPR,
- une médiathèque tête de réseau de compétence communautaire,
- une animatrice-coordinatrice du réseau rattachée à la médiathèque Jean-Michel Bollé,
- des bibliothèques / médiathèques de compétence communales ou associatives.

Cependant la réflexion sur l'exercice de la compétence Livre et lecture sur le Pays de Redon est à poursuivre.

La volonté des élus plusieurs fois exprimée de conserver une dynamique culturelle dans les communes et d'y maintenir les dynamiques associatives et bénévoles n'est pas incompatible avec une prise de compétence communautaire. Il existe aujourd'hui de nombreux niveaux de prise de compétence communautaire et le débat se nourrira de ces retours d'expérience.

L'élargissement du territoire communautaire à certaines communes de Pipriac Communauté, la recherche de transversalité et l'ouverture des médiathèques à d'autres formes d'expression artistique et culturelle invitent également à remettre à plat le projet communautaire autour du livre et de la lecture.

#### Objectif

Réaliser un document cadre pluriannuel pour définir l'action des médiathèques intercommunale et communales, clarifier la réflexion sur la compétence communautaire dans le champ du livre et de la lecture sur le Pays de Redon, notamment dans le cadre de la mutualisation.

Actualiser la compétence autour d'un projet partagé.

#### Dynamique partenariale

Communes

DRAC

Bibliothèques Départementales de Prêt – Conseils généraux.

Fiche N°13 (fiche action)	AXE 3	2014 et plus	<b>VERS UN MAILLAGE DU TERRITOIRE</b>
------------------------------	-------	-----------------	---------------------------------------

#### Contexte

Les cycles d'enseignement musical sont aujourd'hui assurés au Conservatoire. L'un des axes de travail du Projet culturel de territoire est d'aller à la rencontre des publics dans les communes, en déconcentrant certains cycles d'enseignement musical, dans des pôles ou lieux-relais identifiés.

Cette volonté croise l'action du Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine qui intervient dans plusieurs communes du Pays de Redon, mais aussi les projets portés par la Communauté de communes autour du livre et de la lecture (fiche 12) et du spectacle vivant (fiche 11).

#### Objectif

Il s'agit de bâtir un schéma de déconcentration de l'enseignement musical, en identifiant des lieux-relais sur le territoire de la Communauté de communes.

En parallèle, une réflexion sera engagée sur la création d'un réseau de lieux (communautaires et municipaux) sur le territoire, en capacité de relayer les actions culturelles communautaires déconcentrées. Grâce à ces lieux, le territoire se trouvera maillé pour un accès du plus grand nombre au service public de la culture : enseignement musical déconcentré, réseau de bibliothèques irriguant le territoire, relais entre le Théâtre Le Canal et le territoire.

#### Descriptif

1. Identifier trois lieux relais pour l'enseignement musical (un par département) en établissant un maillage cohérent.
2. Identifier les besoins en espace pour des actions déconcentrées d'enseignement musical, de médiation autour du spectacle vivant, éventuellement d'accueil de résidences, d'expositions et de sensibilisation à l'art ... et repérage des lieux existants.
3. Identifier les moyens nécessaires pour faire fonctionner ce schéma.

#### Dynamique partenariale

Les trois départements seront des partenaires privilégiés pour cette action, étant donné l'existence de plans départementaux d'enseignement des arts. En ce qui concerne la déconcentration de l'enseignement musical, le Conservatoire sera l'interlocuteur des trois départements. Une concertation avec les écoles de musique du territoire sera également engagée. Cette réflexion est aussi à croiser avec les actions engagées par la CCPR dans le cadre de sa compétence petite enfance.

# Actions transversales

Fiche N°14 (fiche organisation)		2013 et plus	<b>UNE ACTION CULTURELLE AU CŒUR DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA CCPR</b>
------------------------------------	--	-----------------	--

## Contexte

La culture et le développement sont plus liés qu'on ne pourrait le penser à première vue :

- Les actions culturelles conduites par la Communauté de communes, les communes, les associations, les acteurs culturels, contribuent à l'attractivité du territoire,
- La présence sur le territoire de nombreux artistes et compagnies, et les emplois induits par cette présence artistique, autorise à parler d'une véritable filière culturelle sur le territoire au sens économique du terme.

## Objectif

Il s'agit de favoriser les passerelles entre l'action culturelle et les autres champs d'intervention de la Communauté de communes (notamment le développement économique) pour décroisonner l'action culturelle et l'inscrire dans le projet de développement communautaire.

## Descriptif

La dimension économique de l'action culturelle est parfois mal perçue, surtout sur un territoire où, dans l'action culturelle, se confondent actions professionnelles et actions bénévoles.

Or, à l'heure où la culture s'affirme comme le quatrième pilier du développement durable, cette dynamique artistique et culturelle est un atout majeur pour le Pays de Redon. D'ores et déjà, la Communauté de communes intègre ce dynamisme culturel à sa stratégie de développement territorial, et soutient les projets de développement culturel.

Néanmoins, dans le cadre du Projet culturel de territoire, plusieurs pistes ont été évoquées pour prolonger l'action culturelle, composante pleine et entière du projet de développement territorial :

- encourager et favoriser le lien entre l'action culturelle et les autres champs de l'action communautaire, notamment dans le champ économique, en mettant en place des partenariats avec les entreprises du territoire (via l'ADPE par exemple),
- un état des lieux de l'emploi « culturel » sur le territoire, emplois directs et emplois induits,
- un état des lieux des retombées économiques pour le territoire des actions culturelles, retombées directes (pour les manifestations par exemple), retombées indirectes (impact de l'argent public investi), et contribution à l'image et l'attractivité du territoire.
- un état des lieux des métiers d'art.

## Dynamique partenariale

Partenaires institutionnels, représentants du monde économique, associations.

Fiche N°15 <i>(fiche organisation)</i>		2013 et plus	<b>LE PROLONGEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE PARTENAIRES</b>
---	--	-----------------	---

#### **Contexte**

Les travaux conduits dans le cadre du Projet culturel de territoire ont donné lieu à des rencontres régulières entre les partenaires culturels institutionnels de la Communauté de communes : Conseils généraux, Conseils régionaux, Directions Régionales des Affaires Culturelles de Bretagne et des Pays de Loire.

Ces temps d'échanges s'avèrent d'autant plus nécessaires qu'en matière de politique culturelle, de même que pour d'autres politiques publiques, chacun des partenaires institutionnels possède un dispositif d'intervention qui lui est propre. Il s'agit donc de coordonner ces dispositifs pour mettre en place une action publique cohérente sur le territoire de la Communauté de communes.

#### **Objectif**

L'objectif est de prolonger les rencontres avec les partenaires institutionnels de la Communauté de communes autour de la mise en œuvre du Projet culturel de territoire, à la fois pour mieux le conduire et l'évaluer.

#### **Descriptif**

Création d'un Comité de suivi / comité de pilotage du Projet culturel de territoire se réunissant une ou deux fois par an à l'initiative de la Communauté de communes. Création de rencontres thématiques et techniques issues de ce groupe de suivi pour des travaux sur le livre et lecture, les écoles de musique...

#### **Dynamique partenariale**

Les partenaires institutionnels (Etat, régions, départements)

Autres partenaires potentiels (Education nationale ...)

Autres services publics communautaires (=> relais petite enfance).